

N° 2025-031

**ADOPTION DES PLANS D'ACTION  
DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL SIGNE AVEC L'ADEME.**

L'an deux mil vingt-cinq le 12 février, le Conseil Communautaire dûment convoqué le cinq février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)  
MM. URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume

Absent :

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la Communauté de Communes les Versants d'Aime (CoVA) est engagée dans un Contrat d'Objectifs Territorial.

C'est un contrat financier passé entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise (APT), coordinateur du contrat. 4 EPCI de Tarentaise se sont engagées :

- La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT),
- La Communauté de Communes Val Vanoise (CCVV),
- La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT),
- et la Communauté de Communes les Versants d'Aime.

L'objectif est d'encourager et d'entraîner les EPCI dans une démarche d'amélioration continue vis-à-vis de 2 référentiels : Climat Air Énergie & Économie Circulaire.

Le COT Tarentaise a officiellement démarré le 1er septembre 2023. Il a une durée de 4 ans. Il se scinde en 2 phases :

- Phase 1 (septembre 2023 à février 2025) : diagnostic territorial et élaboration des plans d'actions,
- Phase 2 (mars 2025 à septembre 2027) : mise en œuvre du plan d'action.

La phase 1 à consister à réaliser un diagnostic des actions menées par la Communauté de Communes. Deux audits ont été réalisés pour valider le diagnostic. Les résultats du diagnostic sont les suivants :

- Climat- Air- Energie : 21,4 %
- Economie Circulaire : 14,1 %

Des ateliers thématiques ont été organisés de manière à définir les actions à mener. Les plans d'actions ont été présenté en COPIL le 12 décembre 2024.

Il est alors proposé d'approuver les plans d'actions Climat-Air-Energie et Economie Circulaire en annexe.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le contrat de réussite de la transition écologique (CRTE) signé le 13 juillet 2021,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes Les Versants d'Aime de bénéficier de cet accompagnement proposé par l'ADEME,

Considérant la validation du plan d'action au comité syndical de l'APTV en date du 17/12/2024.

VALIDE le plan d'action,

AUTORISE M. le Président à signer tous documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LE 12 FEVRIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

